

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 02 JUIN 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, RIGNON Lydie, BRENIERE Julien, ARNAUD, Jérôme, DURAND Béatrice, DUBOYS Bénédicte, PEYRON Michel, BONNARDEL Vincent, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, BERNARD BRUNEL Franck, DEPEILLE Zoïa, PAPPILLON Christian, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, LEFRANCOIS Olivier, GRAS Denis, ASSANDRI Martine, EYMARD Aloïs, BONNAFFOUX Sébastien, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel, GENTILINI Brigitte, BEY Daniel, PICHON Julien, BONHOMME Alain, ROUX Sandrine.

Absents excusés : LAINE Marie-Cécile donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, LEJEUNE Audrey donne pouvoir à BONNAFFOUX Sébastien, DHORNE Anne donne pouvoir à AUDIER Marc, LEFEVRE Nathalie donne pouvoir à Olivier LEFRANCOIS, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, PARIS Bruno représenté par son 1^{er} adjoint ARNOUX Frédéric, BERENGUEL Victor donne pouvoir à ROUX Sandrine

Absent :

GALDI Marc absent

RAPPORT N° 2026/140 : Attribution d'une avance de subvention régionale à [REDACTED] dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Vu la convention de financement entre la Région et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon en date du 30 janvier 2025 ;

Vu la convention de délégation de compétence politique du logement cadre de vie en date du 31 janvier 2025,

Vu la convention d'OPAH-RU en date du 25 février 2025 ;

Vu la demande déposée par [REDACTED] propriétaire du bien sis [REDACTED] sollicitant une aide communale au titre de l'OPAH-RU ;

Vu la notification des aides attribuées par l'ANAH ;

Vu la délibération n°2026-018 en date du 5 mars 2026 de la Ville de Prunières portant attribution d'une subvention communale à [REDACTED] dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ;

Vu l'instruction effectuée par l'opérateur en charge de l'OPAH-RU ;

Considérant que le projet de travaux présenté par le demandeur répond aux critères d'éligibilité définis par les dispositifs de l'ANAH et les conventions sus-visées ;

Considérant que les conditions pour bénéficier d'une aide régionale pour ledit projet sont remplies ;

Considérant que l'avance accordée fera l'objet d'une demande de remboursement auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** l'avance d'une subvention régionale d'un montant total de 1 545€ à [REDACTED], propriétaire du logement situé [REDACTED] dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), pour la réalisation de travaux d'adaptation du logement.
- **DE PRECISER** que le versement de la subvention interviendra :
 - après la notification de versement de l'ANAH
 - après achèvement des travaux,
 - sur présentation des factures acquittées,
 - après constat de conformité par l'opérateur de l'OPAH-RU
 - dans la limite des crédits budgétaires inscrits à cet effet.
- **DE PRECISER** que toute modification du programme initial devra faire l'objet d'un accord préalable de la commune concernée et de la Communauté de Communes
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération, et à solliciter le remboursement des sommes avancées auprès de l'autorité régionale.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La secrétaire de séance,

Christine MAXIMIN

La Présidente,

Chantal EYMEOUB

